

AVIS N° 135 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS DU BURKINA FASO

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de l'OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS DU BURKINA FASO (ONATEL), à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (01) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du mardi 28 août 2018, est de **3 975 FCFA**.

La prochaine cotation du titre ONATEL BF (symbole: ONTBF) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 3 975 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [3 680 FCFA ; 4 270 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action ONATEL BF, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 28 août 2018

Le Directeur Général




Edoh Kossi AMENOUNVE